

Ile-de-France

Logement social : 83 communes épinglées

QUATRE-VINGT-TROIS communes d'Ile-de-France ont été épinglées hier, à l'occasion de la réunion du comité régional de l'habitat. Elles n'ont pas respecté les objectifs fixés par l'Etat en matière de construction de logements sociaux pour la période 2005-2007. A l'image de l'emblématique Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) qui n'a réalisé que 378 logements sociaux supplémentaires sur les 774 qu'elle avait l'obligation de faire sortir de terre.

■ **Certaines villes à l'amende.** Pour 77 de ces communes — les autres ont des circonstances atténuantes —, les mauvais résultats auront un coût puisque l'Etat se propose de majorer de 24 à 100 % la pénalité dont elles s'acquittent déjà en vertu de la loi SRU qui impose un

minimum de 20 % de logements sociaux et qui est calculée en fonction de la richesse de chacune. En théorie, avec un retard de 5 000 logements, Neuilly-sur-Seine devrait avoir à s'acquitter de 2 millions d'euros par an, à raison de 448 € par logement manquant. Sans compter la majoration de 51 % ! Dans la pratique, les communes mettent en avant des projets à venir pour faire baisser leur contribution et les préfets suggèrent de ne pas sanctionner les villes qui ont atteint 80 % de leurs objectifs. Sur l'ensemble des communes de plus de 1 500 habitants d'Ile-de-France, un tiers n'accueille pas sur leur sol les 20 % de logements sociaux prévus par la loi. Mais seules 181 communes étaient soumises à une obligation de combler ce retard, doublée d'objectifs chiffrés.

■ **Des objectifs dépassés.** Le bilan n'est pas si mauvais puisque 35 500 logements sociaux ont été réalisés en Ile-de-France au cours des trois dernières années pour un objectif de 22 525. Certaines communes ont même pulvérisé les objectifs fixés, comme Le Mesnil-le-Roi (Yvelines), Taverny (Val-d'Oise) ou Chaville (Hauts-de-Seine). Paris a ainsi réalisé 14 257 logements contre 9 759 prévus. « La preuve que

la loi SRU marche », se félicite Jean-Laurent, maire (MRC) chevénois du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) et vice-président du conseil régional. Lui souhaite aller encore plus loin en réduisant les délais pour combler le retard, en triplant les sanctions et en récompensant « les maires bâtisseurs ». Une sorte de bonus-malus appliqué au logement social.

J.-P.V.

BONS ELEVES

	Objectif 2005-2007	Réalisé 2005-2007
Ballainvilliers	27	37
Boissy-sous-Saint-Yon	32	38
Brunoy	58	157
Bruyères-le-Châtel	28	114
Chilly-Mazarin	58	431
Crosne	51	154
Etiolles	36	35
Gif-sur-Yvette	40	133
Gometz-le-Châtel	22	59
Juvisy-sur-Orge	23	553
Leuville-sur-Orge	35	58
Marcoussis	51	129
Montlhéry	48	109
Morangis	72	84
La Norville	28	29
Orsay	149	326
Saclay	20	39
Saint-Germain-lès-Corbeil	59	118
Saint-Michel-sur-Orge	51	185
Savigny-sur-Orge	146	223
Verrières-le-Buisson	43	65
Villabé	41	121
Villebon-sur-Yvette	60	258
Villemoisson-sur-Orge	46	80

(Nombre de logements)

MAUVAIS ELEVES

	Objectif 2005-2007	Réalisé 2005-2007	Majoration de l'amende proposée
Bièvres	26	7	73 %
Boussy-Saint-Antoine	61	59	Aucune
Bures-sur-Yvette	27	14	48 %
Epinay-sur-Orge	57	40	29 %
Linas	47	18	61 %
Longpont-sur-Orge	60	8	86 %
Menecy	34	28	Aucune
Ollainville	28	16	42 %
Le Plessis-Pâté	37	26	29 %
Saintry-sur-Seine	38	0	100 %
Saulx-les-Chartreux	17	0	100 %
Soisy-sur-Seine	44	0	100 %
Varennes-Jarcy	22	13	40 %
Vauhallan	23	12	Aucune
La Ville-du-Bois	63	41	34 %
Villiers-sur-Orge	34	7	79 %
Yerres	122	78	36 %

Total départemental

1964

3 902

Majoration
de l'amende
proposée

Source : Direction régionale de l'équipement.



Dans ce tableau figurent toutes les communes du département de plus de 1 500 habitants qui n'atteignent pas le seuil de 20 % de logements sociaux. Les bons élèves sont ceux qui ont rempli les objectifs fixés par l'Etat pour combler leur retard.